



## SNUipp-FSU de la Mayenne

Madame l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU de la Mayenne vous demande de suspendre la mise en œuvre de Base-élèves. En effet, comme vous le savez, le Conseil d'Etat a rendu public le 19 juillet 2010 un avis indiquant que les fichiers Base Elève et BNIE devaient faire l'objet de régularisations.

- En effet, du fait que Base élèves comme BNIE ont été mises en œuvre avant la délivrance par la CNIL du récépissé de déclaration, le Conseil d'Etat a estimé que toutes les données enregistrées avant la date du 27 février 2007 devaient être supprimées. Le Conseil d'Etat a censuré également la collecte, dans la première version, de données relatives à l'affectation d'élèves en CLIS, données qui révèlent la nature de l'affection ou du handicap dont souffrent les élèves. Le recueil de données concernant la santé devra faire l'objet d'autorisations de la CNIL.
- De plus, le Conseil d'Etat a jugé légal le droit pour chacun de s'opposer au traitement de données personnelles. Ce droit existait dans la première version de Base élèves. Le Conseil d'Etat annule les dispositions de l'arrêté du 20 octobre 2008 qui interdisent l'exercice de ce droit d'opposition.
- Concernant l'interconnexion, le Conseil d'Etat a sanctionné l'omission dans la déclaration à la CNIL, de la mention de rapprochements avec des données provenant de fichiers dont les objets sont voisins.
- Enfin, selon le Conseil d'Etat, les finalités de traitement ne justifient pas les 35 ans prévus pour la conservation des données.

Le Conseil d'Etat étant la plus haute instance pour évaluer la conformité et la légalité d'un acte, ces décisions doivent probablement vous interpeller, Madame l'Inspecteur d'Académie.

Pour nous, elles confirment l'absence de garanties suffisantes en termes éthiques sur un fichier destiné à gérer la scolarité des élèves.

C'est pourquoi, nous vous demandons de surseoir à l'utilisation de base-Elèves et d'informer les familles du droit d'opposition dont elles disposent quant à l'inscription de leurs enfants dans ce fichier. Nous vous demandons enfin de rencontrer à nouveau les directeurs d'écoles qui ont refusé d'utiliser Base Elèves et à qui le Conseil d'Etat a donné raison.